

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil Communautaire
De la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

Séance du 13 octobre 2022

5 Place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
DE L'ORNE

L'an deux mil vingt-deux, le treize octobre à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le 07 octobre 2022, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	36
VOTANTS	44

CONVOCAATION

Datée	Du 07/10/22
Affichée	du 07/10/22

OBJET

Demande de subvention
des associations partenaires
des écoles

Madame Mireille NOGUET a été nommée secrétaire de séance.

Étaient présents : Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITOU, Eric ZO, Daniel MARIE, Philippe CROTEAU, Francis COLASSE, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, François BRIZARD, Philippe VAN-HOORNE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Sylvie CHAUVEL-TREPIER, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Marie-José MARTIN, Serge DELAVALLÉE, Philippe RONDEL, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, François HUREL, Fabrice GLORIA, Elisabeth JOSSET, Catherine MOTTE, Jean-Guy GRANDIN, Franck GAULTIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, Virginie VIOLET.

Pouvoirs :

Alexandra DEPARIS-AUBRIL a donné pouvoir à François BRIZARD
Christian BARBIER a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Charlène RENARD a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Jean-Marie GOUSSIN a donné pouvoir à Didier COUSIN
Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON
Michel MAROT a donné pouvoir à Elisabeth JOSSET
Christophe POTTIER a donné pouvoir à Joël BRUNET

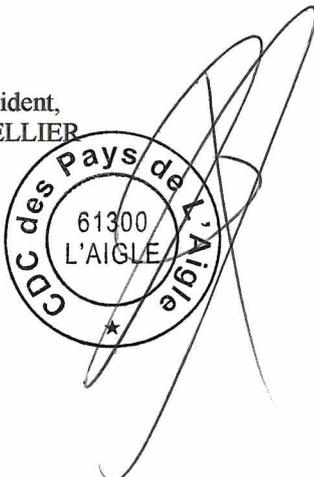
Représentés : Philippe THOURET représenté par Francis COLASSE
Hervé HAREL représenté par Catherine MOTTE

Absents excusés : Nathalie RIBAUT
Nadège TROUILLET
Hubert GORET
Jacky DE TAEVERNIER
François CARBONELL

Absents : Serge GODARD
Marie-Odile TAVERNIER
Pascal SUARD
Maïté GRANDCLÈRE
Fleur GOSSELIN
Isabelle DUVAL de LAGUIERCE

Acte reçu en Préfecture le 19/10/22
Publié en ligne le 19/10/22
Certifié exécutoire

Le Président,
Jean SELLIER



Madame HELLEUX, Vice-Présidente déléguée aux affaires scolaires, informe les membres du conseil avoir reçu des demandes de subventions des associations partenaires des écoles au titre de l'année scolaire 2022-2023.

Demandeur	Montant de la demande	Projet subvention	Montant du projet	Autres subventions accordées	Subvention accordée N-1
OCCE - école Léonard de Vinci (Saint Ouen sur Iton)	8 000.00 €	Classe transplantée du 28/02 au 04/03 pour 38 élèves CM1/CM2	16 018.00 €	Participation familles : 3 800 € Coopération scolaire : 4 218 €	0.00 € (pas de voyage pour raison COVID)
OCCE - Saint Michel Thubeuf	250.00 €	Activités locales (cinéma de L'Aigle, médiathèque, sorties forêt)	inconnu	inconnu	250.00 €
OCCE - Chandai	250.00 €	Activités locales (cinéma de L'Aigle, médiathèque, sorties forêt)	inconnu	inconnu	250.00 €
OCCE - Moulins la Marche	200.00 €	Financement sorties, goûters, voyages scolaires, classes transplantées...	inconnu	inconnu	0.00 €
Comité Neige - Irai	1 000.00 €	Marché de Noël annulé pour raison COVID Organisation d'un loto, une randonnée, une kermesse et tombola galettes	inconnu	inconnu	350.00 €
Comité Neige - Irai	936.00 €	Classe découverte (Manche) pour 39 élèves pour 4 jours/3 nuits	12 932.00 €	APE : 6 812 € Familles : 3 120 € Coopération scolaire : 3 000 €	0.00 € (pas de voyage pour raison COVID)

Le montant pris en compte dans les compensations scolaires pour la Commune d'Irai au titre des subventions scolaires étant de 350 €, il est proposé de plafonner le montant octroyé au Comité Neige d'Irai à 350 € et de faire suite aux autres demandes, celles-ci entrant dans le cadre des montants définis à l'époque.

- Vu l'article L2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération n° 2022-02-03-036 du conseil communautaire en date du 03 février 2022 portant adoption du budget 2022,
- Considérant les instructions des dossiers de demandes de subventions,
- Considérant l'avis favorable des Vice-Présidents,

Le Conseil, après en avoir délibéré:

➤ **OCTROIE** Les subventions suivantes :

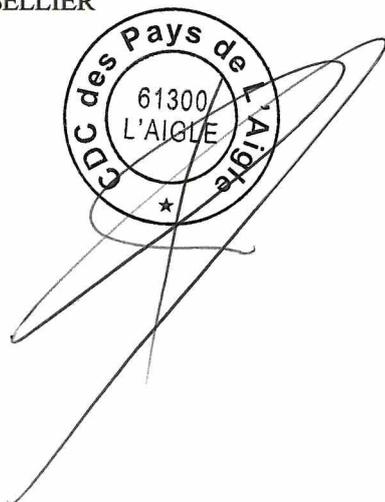
- 8 000 € pour l'OCCE 61 - Coopérative scolaire de l'école de Saint Ouen sur Iton
- 250 € pour l'OCCE de l'Orne - Coopérative scolaire de l'école de Saint Michel Thubeuf
- 250 € pour l'OCCE 61 - Coopérative scolaire de l'école de Chandai
- 200 € pour l'OCCE - Coopérative scolaire de Moulins la Marche
- 350 € pour le Comité de la Neige - association de parents d'élèves de l'école d'Irai

➤ **DIT** que les crédits seront prélevés au chapitre 65 du budget 2022

VOTE : UNANIMITÉ

Acte reçu en Préfecture le 19/10/22
Publié en ligne le 19/10/22
Certifié exécutoire

Le Président,
Jean SELLIER



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20221013-2022-10-13-177-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022